

Le *Règlement sur les permis et les renseignements des producteurs de tabac* prévoit que toute personne ou société engagée dans la production de tabac qui n'est pas destinée à son usage personnel doit être titulaire d'un permis de producteur de tabac délivré par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

Ce permis ne peut être exploité par une personne ou une société autre que son titulaire.

Pour l'année de production 2006, les personnes ou sociétés suivantes détiennent un permis de producteur de tabac valide du 1^{er} mars 2006 au 28 février 2007.

TITULAIRES DE PERMIS DE PRODUCTEUR DE TABAC POUR L'ANNÉE DE PRODUCTION 2006

ROLAND JANSON LTÉE L'Assomption (Québec)	2006-004	M. LACOMBE & FILS INC. Lavaltrie (Québec)	2006-018
FERME HARNOIS S.E.N.C. Saint-Ambroise-de-Kildare (Québec)	2006-010	FERME RÉJEAN MARTEL INC. Lavaltrie (Québec)	2006-023